d'accorder des salaires fixes un lieu et piace nant de M. Hincks] car quand sept mille de de ces émolaments.

3e. - Qu'il soit présenté une humble adresse à Su Majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de Sa Majeste, dans cette province, soit mis à la charge du trésor impérial.

4e. Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs ceneraux de prendre part aux affaires politiques da gouvernement, et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en lor de la con-

ronne. be-Qu'il est expedient d'introduire le principe électif dans la construction du conseil legis'utif, et généralement de l'étendre à compétents à conseiller Son Excellence en tontes les nominations aux charg s tennes cette matière ? Et avant de répondre, ils fe- moins. sons le gouvernement de cettte province.

Toronto, 14 mai 1850. M. Christie est un réformiste, et de tels articles de réforme sont bien les plus importants dont paissent avoir à s'occuper les hommes politiques de la catégorie à laquelle il paraît de l'apprendre ; mais je suis bien certain que appartenir. Il y a dejà en discussion sur les jamais une pierre lui aur it été lancée, s'il mesores plus haut cirées.

VOTES ET DELIBÉRATIONS DE

L'ASSEMBLÉD LÉGISLATIVE.

Suite.

M. Lafontaine .- Ne doute pas que la doctrine d. M. H. J. Boulton en faveur des consei s'électifs dût a voir quelque succès. Mais on ne peut prendre en considération ce sojet pour le moment; cela nécessiterait l'examen de plusieurs q i y ont rapport et qui opereà dire que rien ne pourra être fait dans un meilleur pied; mais it résistera à tente tentative de constituer pour le Canada un con-Bonne - Espérance. Un conseil ainsi organise pent, en egard à l'état respectif des sociétés, être de mise dans la colonie d'outre-mer, et ne l'être pas ici.

Il est vrai que les 92 résolutions derrandaient un conseil législatif électif : mais alors on ne songeait pas au gouvernement responsable. Le changement de not e forme de gouvernement a été tel qu'il n'est plus aussi necessaire qu'il l'était à cette époque d'avoir un conseil législatif électif. L'hon, membre annexioniste Ini-même? Phon membre a é é ! requis par ses constituants de definir sa position. Une chose est cependant certaine : c'est que les signataires da " manifeste" annexionste, n'out jamais assigné cela pour raison de leurs sentiments annexionistes. Comme la question d'un conseil legis'atif électif n'a pas ete agitée depais l'union des deux provinces jusqu'à ce moment et tend à introd ure un changement organique dans la constitution, beaucoop de messieurs du Bas Capada pensent qu'on ne doit pris ngir a cet égard avant que le peuple uit en l'occasion d'exprimer sa pensée aux polls. Il espère que l'hon. membre pour Norforlk reflechira Sit est bæn opportan d'aborder aujourd'hui cette question avec avantage. II (M. Lafontaine) croit qu'il

chellion, bill prepare expressement pour in demniser des rebelles, par un hon, moesieur (M. Lafontame) qui siège ici comme chef de l'administration, mais que, da temps de lord belle.

M. Lafontaine .- "Jamais !"

Sir Alian McNab.-Continue on cer termes:

- In warrant n'a-t-il pas été émané contre cet hon, mersion, avec time resonnens. Warrant fut envoyé en Angleterre a près lui, appliqué au Coaseil fégislatif, il le seran'a-t-il pas fui en France aussitét qu'il fui fut passible

M. La Fontaine nie formellement l'exactitude dis assections dissir Affan McNah.

Le Dr. Davigson appuya M. Labontaine

contre les avances de sir Allan. Sir Adan. - Mes allegaes sont yrais, si yrais que je défie l'hou, procureur-géneral. Est de I s nier. L'han, monsieur avait préparé cette rebellion, et casaite abandama le pays, laissant ses amis la diriger anssi bien qu'ils pouraient. Que fit chacun des quatre hosorables Messieurs qui siegent vis-à vis moi. rebelies armés, et quand le représentant de Sa bajesté appela les toyanx sajets à lui venir en aide jour défendre le pays et ses instiintions? Or, etait Phon, procureur general Est? En France. On était Thon. procureur général Ouest ? Il prenait soin de ses fivres et et de ses payiers.Où était l'hon.Inspecteur général ! Caché dans son hamae. Où était l'hon Commissaire des Terres de la conronne ! Il ne pouvait être trouvé mille part. Et copendant ces hon, me-sieur, se sont approchés de Son Excellence, il n'y a que quelques mois. fesant profession d'un amour merveilleux pour les institutions du pays, ini con-cillant de démettre de la commission de la paix nombre de magistrats hautement respectables et des officiers de milice, hommes qui, en 4837, s'etaient mis sons les armes et avaient chasse Phon, monsieur du pays qu'il avait agité simplement parce qu'ils avaient signe de leurs noms un document exposant leurs vues sor le changement opéré dans le pays. Il n'est Ins étonment que la population loyale de

Montreal se soit era insultée, car j'appaie su

cette assertion, clest la population la plus

Excellence deman lant son refus de sanctionner le bill des pertes de la Rébellion, de quelle manière leur pétition a-t-elle été reçue? Ils furent informes, " qu'elle recevrait sa meilleure considération." Etnit-ce là la réponse qui convenuit à des hommes qui, au temps du danger, s'étaient placés, au premier Les hommes qui ont conseillé cette réponse siègent ici vis-a-vis. Je ne veux pas comparer les hommes de Montréal avec eux, ils soull'iraient trop de ceue comparaison; mais je teur demandera s'ils croient qu'i s étaient l ront bien de penser que leur position est très délicate, quelques uns d'entre eux, comme je l'ai déjà dit, agant fomenté activement la rébellion. Plus tird le gonverneur lapifé dars les rues, et j'ai été excessivement faché avait suive une autre ligne de conduite. Le résultat a été que Son Excellence se renferma dans sa cellide de Monklands pendant. trois mois, au fieu de se rendre en ville chaque joer pour re aptir son devoir. Comme de raison son cabinet l'avait avisé que sa dignité avait été insultee. Et finalement le gouvernement fat transporté en cette place on je suis content de le voir, vu sa proximité du tien que j'habite. L'hon, monsieur a donné une histoire létaillée de la manière dont le bill des pertes de la rebellion a etc. introduit et passéd'une mamère concise, du bill de représentation de la dernière Session, qui était une tenment un changement complet de notre sys- tative onverte de la port des ministres de s'asteme de gouvernement. Il n'est pas pret surer le pouvoir parmanemment. Cela est parfaitement clair, vu la manière dont M. un autre tems pour mettre le conseil sur Canchon que je pense être dans les contidences du ministère plus qu'aucune autre homme. en a parté sur son journal. Mais je leur conseil tel que celui qui a été établi au Cap de sei le d'attendre l'opinion du peuple exprimée an poll avant de renouveler la tentative. M. Merritt. - A entenda avec peine le dis-

cours de M. McNab : l'eût écouté avec plaisir disentant une mesure pratique; et trauv · pénible la mention de sujets disentés durant la dernière session des semaines entières et ayant conduit à des scènes de violence dont le souvemr ne devrait être rappelé que le moins possible. If no pent done suivre M. McNab sur l'arène qu'il a choisie. Il faut oublier ees animosités pour que le pays pros-(M. Boulton) a da que le cui d'annexion a cu | perc. Il ne conviert à l'hon, membre qui pour motif la passation du bill d'indeminté au vient de parter de mettre en scène devant cetconseil législatif. M. Boulton est peut être le chambre le gouverneur-general ; le ministère n av sé et dès lors, est responsable des mérite quelque credit, il est moins du à l'hon. actes dont s'est plaint M. McNab; et le gouverneur en sanctionnant le bill d'indemnité. a agi comme le vent la constitution, et a éte condaite que j'ai suivie, se trompent et ils ne avec laquelle j'ai été traité parmi eax." M. lue pour ce fait par les hommes de bien de tous les points de la provioce. If (M. Merritt) | bue le support que je donne au ministère. pense que le bill d'indemnité a fait beaucoup de hien, en montrant un peuple du Canada qu'il a le pouvoir de se gouverner lui-même et que le gouvernement impérial ne vent pas iutervenie dans l'exercice de ses droits. Il comprend bien, d'ailleurs, la colère de l'hon. monsieur qui est alle en Angleterre pour deman fer aux autorités imperiales de décreter que la minorate da people du Canada doit gonverner la majorité. Cette deuvende a été mise devant la chambre des commanes, et une ront ; que le changement heureux opèré dans grande majorite en est venne à la décision de Sir Allan McNab. - Lo cri d'Annexion n'a faisser au peuple du Canada se gouverner luipas d'antre conse que le bill des pertes par la méme. Un million et d'uni de citoyens doi- qu'il ne peut plus gouverner le pays à sa mavent être en état de conduire leurs propres affaires. Les communes ont aussi approuve la noble conduite du gouverneur-général. le premier goaverneur constitutionael que le 11 int-Scaton (Sir John Colborne) a été appelé re- ! Canada art jamais en . Le chambre des lords. saisie elle-même de la question, a décidé que le Canada doit avoir un gouvernement libre. Lord J. Russelt a prouve par son discours devant les commun. s, que nous avons ce gouvernement. Il teraline par dire que le peuple est en favenr de principe electif, mais de £500 pour son appréhe ision let n'a-t-il pas | qu'il n' st pas te as de discuter cette mosure, désirent avancer les intérêts du Canada. U fai le Montréal en Angleterre, et qua it le et que si le peuple veut que ce principe soit

Le colonel Gugy, - N'est pas en favour d'un conseil legis auf électif. Il désupprouve la manière dont Sir Alian a discute. Ce monsieur occope une position 'qui lor permettroit. de faire beaucoup de bien à son pays, mais il ne comprend pase the position; if ne montee qui fui sont opposés. Le pays suit que M. ve Nah approuve les scenes de colonce dont il a été le témoin l'année dernière. Lui (M. (Ingy) les desapprouve, et brise avec ses auciens amis sur ce point. Hen est peiné, mais sur le même principe, il croit devoir à son pays quand la cité de Toronto fut attaquée par des de ne rien faire qui puisse teadre à renverser l'administration actuelle. Les ministres semit pent-être surpris de cette déclaration (de M. Gagy), mais ses anciens amis le savaient. Il pense que l'effet nature! de la conduite de Chevatier (Sir McNab) serait l'anarchie et la confusion. Il a agi toute sa vie avec la minorité, mais il ne vondrant pas aujou d'hai établir des principes qu'it serait oblige de répudier sons d'antres eireonstances. Si on renversait le ministère, qui pourr it-on mettre a sa place? -- Le discours d'ouverture est plein de choses, et fait állusion a des mesures pratiques que le pays requiert, et qu'il scrait mieux a la chambre de disenter que de rappe-

ler des scènes que l'on doit vouloir oublier. M. Gagy parle ensuite tongogment confre l'annexionisme et ses partisans qui crient à la

ruine et au dépérissement de la province. M. Christie a parle dans le sens inverse au discours de M. Gugy, mais on ne l'a, à ce qu'i

parait, ni bien compris, ni bien entenda. Le Dr. Nelson. A été peiné de la chaleur et de la véralence da langage de Sir Allan-

nuis du pays à sa pacification. Il repousse cet e population adressa une pétition à Son l'application de l'épithète de rebelle qu'il mé- vant la Chambre. prise, parce que, quant à loi, dit-il, elle est l'ausse comme l'enfer. Il d'u qu'il (M. Nel- 16 que sur la défensive. son) a été rebelle, non à Sa Souvernine, mais à une vi'e oligar-hie composée d'hommes tels que ceux à qui l'Angleterre doit la perte des treize colonies. A l'exception d'un seul homme, personne de ceux qui ont pris les armes rang et avaient exposé leurs estomacs à l'acice? avec lui (M. Nelson) ne désire la séparation de cette colonie d'avec l'Angleterre. Il ne se sont révoltés que parce qu'ils étaient déponiltés de leurs droits de sujets anglais, parce qu'ils ne ponyaient jouir des privilèges des institations britanniques ; ils ne désiraient rien de plus, et ne pouvaient être sausficits de

L'hon, membre pour Hamilton a fait une attaque contre les prêtres et le peuple catholiques da Bas-Canada. Ne se rappelle-t-il pas quand il parle ainsi, ses liaisons étroites avec les membres de cette église? Les vertu, la piété et la dignité de personnes qui ne sont maintenant plus, ne lui rappellent-elles pas faveur d'un conseil législatif electif, ecunue l'injustice qu'il a faite à cette église? Il a. sans donte. l'intention d'exciter les sentiments du peuple du Haut Canada, contre le peuple! du Bas-Canada, pour soulever une guerre entre cux - Le pemple du Bas-Canada est loyal. et à qui cette lovanté est-elle due 2 au clergé. de l'eglise catholique qui est diffamé par plus d'un soi-dis int loyal. D'ai été dans mon plas jenne âge un chand fory rong a et disposé a détester tout exqui était entholique et Canadien-français, mais une commissance plus familière de ce pemple a changé mes vues: dans le parle neut ; et il a parlé aussi, mais | j'ai été bientôt convain a qu'en politi par il | ne demand : rien de plus que ses droits. De- d'un conseil legis'auf électif. Il rappelle des puis l'ai essuvé tronte années de travaux dans antécedents de M. Papineur sois l'ancienne

la cause de ses droits. On a fait circulé un bruit faux et malhonétà indust par des motifs d'intérêts personnels | se défend contre l'impatation d'avoir soutiré à sontenir l'Acte d'Indomnité, - que je devais de l'argent pour rédiger le bill de la Trinité. recevoir one partie des cent-mitte touis. L'hon, 14 J'admets, dit-il, que j'ai reçu 225 pour remembre pour Horon a dit que c'est par l'in- diger ce bill, mais je l'avais déclare Canchefluence de l'hon, membre pour Norfolk que j'ai consenti à renoncer à ma reclamation à

une part de l'indemnité. M. Cayley, M. H. J. Boulton me l'a dit. Te Dr. Nelson, Oai, eet hou, monsieur se vante d'avoir sauvé le ministère; il serait tombé, s'il l'avait sontenu. J'avais compris l'hon, mon-ieur quand il vint à moi à ce sujet ; je bi dis que si que ques sacr.fices de mu jugée. part étaient nécessaires pour faire restituer aux infortanés qui ont souffert des pertes, j'étais pret à les faire, et j'avais dit avant cela à quelques-uns de mes bons aonis de la chambre, que j'étais prêt à les faire. Si cet acte membre pour Norfolk qu'à moi-mê ne. Ceux qui m'attribuent des motifs-d'argent dans la me connaissent pas. C'est à cela qu'on attrile bien public, tandis que la conduite de cenx qui l'opposent est inspirée par le désir de leur

propre avancement. M Nelson fait voir qu'on avait négligé les Bes-Canadieus en les tenant sur l'arrière du terrain. Il dit qu'il espère que l'Union des deux provinces qui a été faite pour les perdre. sera firalement leur moyen de salut, et qu'un jour viendra que les rivalités de partis cessenotre forme de gaivernement porte un parti desappointe à poasser le cri d'annexion, parce Il justifi les Camdiens-F mucais ex prio e lears sentiments et donne à la situation politique du pays ses véritables caractères.

M. Sanborn, - N'est lie à aucun parti ; ne partage pas les sentimens haineux que nourrissent de vieux partisans politiques contre leurs a lversv'res. Sir Altan McNaba dat que le désar de l'annexion est procena du Bill des portes de la Rebellion; tel n'est point le cas-Qu'int au gouvernement actuel de la province, les homon's qui le comp sent sont libéraux et (M. Sanbora) pense one beaucoup de messieurs qui dans la Chambre n'aoneat pas à manifester leurs sontiments, sont de cet avis. et désirent le maintien du ministère, par l'entière conviction qu'on ne sutrait-tronver des hommes alus capables de remplir leurs fonctions. Il désire que les ministres actuels restent an ponvoir; if ne voit pas dans la chanque le desir de bless r les sontiments de ceux | bre un parti qui soit dique de leur succéder. Il press que l'administration a fait passer des mesures qui sont propres à faire le bien de la province. Il sosticulra le gouvernement dans la généralité des cas quoiqu'il daffère d'asvee his sur quelques sujets, et sartoat sur la question de l'annexion.

M. Sanborn s'étend ensuite sur l'annexion et les destitutions des unnexionistes.

M. DeWatt lui succède et s'exprime dans le même sens et defend les annexionistes en gé-

néral, et ceux de Sherbrooke en particulier. M. Duntan Ross. - On a det à tort que les membres du Bas-Cana la s'opposercient aux amendemente relatifs à la Cour de Chancellerie par le mo if de leur détermination à sontenir le ministère. Les membres du Bas-Canada avec les prels il est familier, ne voteraient pas, il en est dr. pour une mesore que leur conscience condamae of pour soutenir aucun parti. Ils s'abstiendrait sans doute de voter pour les amendements qu'ils ne comprendraient pas bien et que leurs, adversaires proposent dans un hat insidieux. Ils feront toujours leur, devoir et s'opposeront au retour de l'ancien pacte de famille, II (M. Ross) avait espéré en entrant dans la chamore une atmosphère politique un peu meilleure qua celle qu'il y res-

loyale de la province ; [écontez, écontez, ve- l'hon. Chevaher n'ait pas contribué avez les born) lui fait homieur, excepté le sujet de l'an l'dans ces établissements particulièrement on-

nexion qui, dit-il, ne doit pas être discuté de-

M. Sanborn se lève et dil 'qu'il n'en a par-

M. Ross reprenant: - " Sur la défensive on sur l'offensive, le sujet est décidément offensif pour moi, et je ne puis en parler qu'avec indignation "

M. Holmes. - Parle longuement d'annexion et de Downing street, blane à ce propos pour la première sois, dit-il, le misistère. Son discours termine la séance.

Jendi, 23 mai.

M. Prince renouvelle ses dictemations en faveur de l'indépendance, et parle d'une pétition à ce sujet qu'en lui a remise, la reelle est l signée, dit-il, de 300 personnes. Il aionte que i l'annoxion n'est pas à mégriser, et que lai, M. Prince, est loyal à sa Souveraine.

M. Badgley. B'and les ministres sur le changement du siège du gouvernement. L'aunexion est un projet insensé. Il croit cepeninstitution conservatrice.

M. Papineau. - Renouvelle ses attaques contre les ministres à propos d'un conseil législatif electif.

Le discours de M. Papineau en sette occasion a duré trois heures. Nous nons absterious de l'analyser n'y tronvant à très peu de chose près, que des reproches et des accusations reitérées contre l'administration.

M. Cauchon le suit .- fi cite et commente les diverses parties du discours d'Ouverture, se déclare en faveur des justitutions electives et fait voir la diffie Ité de la mi-e sur piet constitution, qui for neut contradiction avec s s 195.180; Clyd , 787.410; 1901, 18 520 344. prétentions d'aujourd'hait comme examples de nête tout dernièrement, en distrit que j'avais s'in inconsistance en politique. If (M. Chachen) ment devant la Chambre | Jo n'ai pas voté | pour le bill ; je pense que si j'ui en tort, d'autres personnes au moins ont fait la même chose."

M. Canchon s'abstint le voter sur cette mesure à la dernière session en domant pour mo- les pièces d'or et d'argant, dont les plus récentif qu'il avait été employe professionnellement les sont à l'efficie de Louis XIV, et les plus auà la rédaction de cette loi. Cette affaire est prennes apportrement un régne de Louis, IX;

A propos de la translation du siège du gou-

vernament, il a ajouté : Pai voté pour changer le siège du genvernement, en partie pour punir la canadle de Montreal, et. encore plus, parceque je desirais voir établir la bonne entente cotre les deux sections de la province, et j'ai à temercier les Hant-Canadiens pour la courtoisie Cauchon signale ersaite l'injus ice des accusations de M. Papineau contre le mini tère à louis avaient été envoyes à M. Papinonn loisqu'il était à Paris, pour achat de livres pour la Province; et que ce monsieur n'en a pas tenu compte et a donné pour raison que cette somme lui était due par la province pour ar-

> walls and the second se PAR LE TÉLEGRAPHE.

rérages de salaire.

(Extrait de la Minerve.) Torosto, 27 mai 1850.

l'adresse est continué. La séance a été o :- la science le soin de les expliquer." verte à 10 houres A. M. L'amendement de M. Prince fut discoté, et la liscussion roula ; sur l'annexion et les destitutions des annexi-

Kent est:

lence n'aient pas juge le règien, ent de question d'une assez grande i aportanav per l'em est. D'une Georgie Benefiel, veuve de feu M. Mintrodaire une mesure à ce sujet, et tre che a che d'une en son vivant cultivaleur de la Poulte-bre pensant fermement que la partie supéricure de cotte provence qu'e le ne part jouir Landex époise de M. N. Hady. de consentement policique tent que le présent arrangement relatif aux réserves et aux restories continuera.

токовто, 28 m и 1850. La chambre d'assemblee en est venne a un la pencioni se procure vez statue de lem Patren St. vote sur l'adresse vers doux heures et demie DE NEBAS DISTE en s'adressem au magasin du Sous-La chambre d'assemblee en est venue a mede ce matin, après une discussion orageas viet i signiles chilires sont les contre 1 h, en l'évent de Padresse: Les motions de MM. Prince et Boulton ont été rejetees par un vote de 43 contre 14. Celle de M. Cameron a aussi éte ; rejetée par une division de 50 con re 8.

Toxonio, 29 med 1850. La chambre d'assemblee a possé toute la séance d'hier à discuter la résolution de M. Baldwin. M. Hineks a donne avis qu'il proposera la formation d'un comité pour l'arerapport sur ce sujet.

******* Nouvelles et Faits Divers

OBSERVATOIRE. - Le commissariat a d'smandé des soumissions pour l'ercetion d'un l observatoire dans la citadette de Quebec.

-Le comte, de Durham est à New York et doit procéder jusqu'à Washington. It est âgé de trente aus, et est admiré de tous comme un gantil-homme accompli. Il est littéralement obsédé de postesses et recharché de conx qui sont aussi bien amateurs de la M. Ross blane energiquement la tentative haute noblesse que des autres mortels dont les de Sir Allan McNah de order la discorde par grand'pères étaient simplement charpontiers McNah, langage indigne de l'âge et de la por de violens appels au passé. Il ajout que les où fonneliers. Beaucoup d'entre ceux qui l'esition de celui qui l'a tenn. Il regrette que scatimens du député de Sherbrooke (M. San- quentent les théatres et passent leurs soirées

verte aux Coshionables, où les sompers sont inondés de champagne, ont voulu gagner à ces divertiss ments le fortune jenne Lord. mais inutilement. Il y a de ce rejeton d'une grande famille beaucoup de la perspicacité et de la profond : connaissance des hommes qui distinguaient à un degré si éminent feu son illastre pére, Lord Darham, qui avait été envoyé au Canada comme l'un des honnaes les plus distingués de la pairie anglajsgra de la

EMIGRATIOS DU ROTAUME-UNI.-L'Adixième apport général des commissaires de l'Emigration, donne de très inféressantes informations sur l'Enigration du Royaume-Uni. Celte Emigration durant les dix nunées, fin'ssant le 31 décembre, 1846, se montait à 876.392 personnes, domains à pen pere \$5,639. émigrants par année. Dorant les manéer 1847 et 1848 le nombre des émigrants était de 256 270 et 248,089 respectivement, étant près di double di nombre le plus élevé qui ait émissé 'es unuées précédentes. Durant dant les annexionistes justifichies. Il est en l'année 1849 l'emigration s'était élevée na nombre, sons exemple, d : 299,493 personnes dont 260 817 so dirigérent vers l'Amérique on Nor4, 219,450 nox Ents-Unis. ct 41,367 dans l'Amerique Britannique du Mord. Les commissions estiment qu'en 1849 il y ent £1743,500 dépensés pour l'émigration sons y comprendre les passiges de cha abra, et qui sur cette somme if my eat que 20229.200 paves per la caisse publique, ce qui laisse une som ne de plus de £1,500,000 comme montant probable fourni pur les particuliers.

-La quantité de thé qui a amené des droits dans les diffère es ports du Royaumie-Uni, jus prà la sonaine de mière, se devise com ac sait : - Londres, 10,150,897; Liverroot. 2.156,982; Beistol, \$30,786. Hall. A in me ne époque en 1849, 13,284,000. Augmentation 276 339.

-Le rapport de M. Redgrave sur les affais res érimi tell sonous appran loque le nombre des jennes gens d'pais quinze ans jusqu'à vingt-cina qui no forme qu'an discomo do: toate la population, en est pour un quart des crimes qui se comment dans tout le pays.

Un très a a été trouvé à Roncourt, prés d'Anet. (Eure et-Loir); il se compose da différenle tout est d'une va'ear de 7,000 fr un moins. Tostes ees p'éces étaient renfermées dans un not de terre, scellé et reconvert desinagen-

UN SORCIER. -On lit dans la Conditation (Hantes-Pyrénées) : 6 Le célébre abbé l'aramel a trouvé un rival dans nos contrées. Romain Ortigué, âgé de 14 ans, vient, à l'aide sa bagnetto de condrier-fourcha, de doter de nouvelles sources noire valiée, dejà si favorisec. Plusieurs prairies qui n'avaient jamais et arrosées sont, grace à lui, convertes vais je le sapporte parce que je sais qu'il vent ce même sujet. Il termine en disant que 200 de vezi me, et plasicurs hameaux deivent à son talent les belles fentaines dont ils étuient jadis depoureus. Des expériences souvent ranouncléas vienneat témoignor en faveur da : don merveilleux de Romain Ortigae. On enfoult dans la terre une pièce d'or ou d'argent; on office avice soin les traces qui pourraient en faciliter la diconverte, mais c'est en vain que l'ou prend fontes ces précautions : Romain arrive, les youx bandes, sa bigaette joue, et hit fait recommitte le trésor si soigneusement cache. Ces leits anthoni pies sont connus de Dans la chambre d'assemblée le débat sur tous les habitants de Campa; nous laissons à

DECDS.

nnistes.

En cette ville, 1: 2) ult., à l'age de 6 ans et 8 mais,
L'amendement proposé par M. Cameron de George-Alich I Alphouse, deimer fils de feu M. Habert

Lapage, A. St. Simon, 1: 26, 1: lieutowant-colonal Joan Rap-Que la chambre regrette profondoment que tiste Cuanti, cultivateur, à et de 60 ans ; conven integre la question des réserves du el-regé et les recto-ries n'ait pas été mentionnée d'un le discours du trône, et que les conseillers de Son Escel-

salue palis enfants. A Clau Sto. Tall des. (namese de Varennes,) le lor.

A Que'err le 21, à l'a ro do 45, ans, Dama Mangacrita

EXCLAPERALE SCHOOL PROTECTION OF CONTRACT AND CONTRACT CONTR ST. JEAN-BAPTYSTE. H. E.S Speld, &: la Tom, deunces et d. St. Jean-Bontista

C. CATELLL. Rue Notre Dame, près de Bonaccours. Montié il, le 4 juin 1850.

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION,) ಟಾತು ಶಾರ್ತಣ 🐧

Christic sur le retranchement, sans en venir à une décision. La considération de ces re-sa ations fut remise sur une motion de M. Copéase pour enjement ou les métions de leurs so ations fut remise sur une motion de M. venic solder leurs compress ou prendre des arrengements d'el un PRE MER MAN procadh s'us taute. Panto le que teurs comp es seioni mis adistautiment entre les

ma is d'un Avorat. S'a boss r à M. Gu'ibant au Collège, en an Bévé. M. Daval à la Cure, ou au Soussigné, l'un des membres de la dite Corporation chargé spérialement de cette af-

L. J. C. CAZENEUVE. L'Assomption, le 26 avril 1850.

AVIS AUX ENTREPRENEURS II US Syndies de l'E piso, etc., de St. Urbain, recevrom des proposit das pour les constructions d'une Eglise. Sacristic et Presaylon d'ôtre denés dans la susdie Pa-toissa. Les Plays et Devis seront néposés chez M. Doutree in des Syndres résidant au rang double à dater du CUINZE MAI présent. Les propositions servirir equez par lectres cacherés le où avant le 31 juin propain. L'entreproneur dovra être une personnées Ivable ou fournir des cautions à la satisfaction des Syndres. Les lettres adlessées une Syndies des bâtisees de St. Urbain via Sto. Martine.

Par ordre,

TIOS BUREAU.